

# mars 2015

---

- **Compte rendu du conseil municipal du 27/03/2015**

**MARS** 27, 2015 - ADMIN

**TAGS:** BUDGET, ECOLE, CCAS, EAU, ASSAINISSEMENT, COMMERLY, CIMETIÈRE, REDEVANCE

**L'an deux mille quinze, le 27 mars, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Noël Faugeras, Maire.**

**Date de convocation :** 20 mars 2015

**Nombre de conseillers en exercice :** 1

**Présents :** MM. Noël FAUGERAS, Léon GRANDE, Thomas CHAUMEIL, Mme Lucette CONSTANTIN, M. Hervé JOLY, Mmes Nadia LASCOUT, Stéphanie MIGINIAC, Dominique ARTILLON, Audrey PESQUIÉ, M. Gérard ARTILLON.

**Par procuration :** Mme Bénédicte FAURE (procuration donnée à M. Léon GRANDE).

Les décisions suivantes ont été adoptées à l'unanimité des membres présents ou représentés :

**1- Comptes de gestion 2014 :** Approbation des Comptes de Gestion 2014 pour 7 budgets : Budget Principal Commune, Caisse des Ecoles, C.C.A.S, Section de Commerly, Eau, Assainissement, Cimetière ;

**2- Comptes Administratifs 2014 :** Examen et approbation des Comptes administratifs 2014 présentés par M. Léon GRANDE, 1er Adjoint pour 7 budgets :

- Budget Principal Commune :

- Fonctionnement : Prévu : 470.521,00 €
- Dépenses réalisées : 381.199,23 €
- Recettes réalisées : 508.940,96 €
- Investissement : Prévu : 379.510,00 €
- Dépenses réalisées : 215.742,49 €
- Recettes réalisées : 255.455,17 €

- EAU :

- Fonctionnement : Prévu : 74.141,00 €
- Dépenses réalisées : 51.813,84 €
- Recettes réalisées : 77.088,77 €
- Investissement : Prévu : 136.310,00 €
- Dépenses réalisées : 63.061,48 €
- Recettes réalisées : 208.801,63 €

- ASSAINISSEMENT :
  - Fonctionnement : Prévu : 45.600,00 €
  - Dépenses réalisées : 28.927,92 €
  - Recettes réalisées : 46.204,99 €
  - Investissement : Prévu : 213.843,00 €
  - Dépenses réalisées : 206.293,34 €
  - Recettes réalisées : 105.274,08 €
- CAISSE DES ECOLES :
  - **Fonctionnement** : Prévu : 3.500,00 €
  - Dépenses réalisées : 3.182,28 €
  - Recettes réalisées : 3.806,87 €
  - Investissement : NEANT
- C.C.A.S. :
  - Fonctionnement : Prévu : 1.600,00 €
  - Dépenses réalisées : 0,00 €
  - Recettes réalisées : 1.766,67 €
  - Investissement : NEANT
- COMMERLY :
  - Fonctionnement : Prévu : 110.675,48 €
  - Dépenses réalisées : 5.190,52 €
  - Recettes réalisées : 126.167,74 €
  - Investissement : Prévu : 16.612,82 €
  - Dépenses réalisées : 7.525,78 €
  - Recettes réalisées : 16.612,82 €
- CIMETIERE :
  - Fonctionnement : Prévu : 1.855,66 €
  - Dépenses réalisées : 1.650,57 €
  - Recettes réalisées : 1.855,66 €
  - Investissement : NEANT

**3- Affectations des résultats de 2013 pour ces 7 budgets** : Excédent de clôture de fonctionnement de 127.741,73 € reporté en recettes de fonctionnement pour 6.786,11 € et 120.955,62 € en couverture du besoin de financement de l'investissement pour le budget principal 2015 ; Excédents de clôture de fonctionnement reportés en recettes de fonctionnement pour 2015 de 624,59 € pour la caisse des écoles ; 1.766,67 € pour le CCAS ; 120.977,22 € pour la section de Commerly, 25.274,93 € pour l'eau, 17.277,07 pour l'assainissement. Les 205,09 € d'excédent de fonctionnement du budget cimetièrè seront reportés en cours d'année sur le budget principal, suite à la clôture du budget cimetièrè au 31/12/2014.

**4- Régime indemnitaire des agents communaux** : Décision de clôturer le budget annexe du cimetière au 31/12/2014 et de transférer le résultat du compte administratif 2014 de 205,09 € au budget principal de la commune courant 2015.

**5- Vote des taxes directes locales** : Les taux d'imposition pour 2015 concernant les taxes d'habitation, foncière / bâti et foncière / non bâti restent inchangés. Le produit attendu est de 106.284 € soit :

- o 33.395 € pour la taxe d'habitation (base : 461.900 €, taux : 7,23 %) ;
- o 37.818 € pour la taxe foncière / bâti (base : 318.600 €, taux : 11,87 %) ;
- o 35.071 € pour la taxe foncière / non bâti (base : 36.100 €, taux : 97,15 %) ;

**6- Budgets Primitifs 2015** : Pour chacun des 6 budgets les dépenses et les recettes s'équilibrent à :

Budget principal. Fonctionnement : 413.012,11 € ; Investissement : 345.029,24 €.

Caisse des écoles. Fonctionnement : 4.100 €.

CCAS. Fonctionnement : 1.849,67 €.

Section de Commerly. Fonctionnement : 120.977,22 € ; Investissement : 9.087,04 €.

Eau. Fonctionnement : 61.474,93 € ; Investissement : 106.198,70 €.

Assainissement. Fonctionnement : 35.480,34 € ; Investissement : 116.293,34 €.

**7- Attributions des subventions / année 2015 :**

**Article 6573** Subventions de fonctionnement aux organismes publics :

FEDERATIONS DES ASSOCIATIONS LAIQUES	38,00
BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRET	38,00
MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE	50,00
P.E.P	38,00
JEUNESSES MUSICALES	38,00
U.S.E.P	38,00
ASSAINISSEMENT	7603,27
CAISSE DES ECOLES	3475,41
<b>TOTAL / 6573</b>	<b>11318,68</b>

**Article 6574** Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé :

INSTANCE CANTONALE DE COORDINATION GERONTOLOGIQUE D'EGLÉTONS	399,00
COMITE DES FETES : SUBVENTION ATTRIBUEE POUR FETE VOTIVE EN AOUT	150,00
AMICALE DE CHASSE	150,00

CLUB DU 3e AGE <i>LES RAMEAUX</i>	150,00
COMITE DES FETES : SUBVENTION ANNUELLE	150,00
ANCIENS COMBATTANTS (ASSOCIATION COMMUNALE)	150,00
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE SAINT YRIEIX	150,00
POMPIERS D'EGLÉTONS	90,00
TELEMILLEVACHES	90,00
COMICE CANTONAL	50,00
<b>TOTAL / 6574</b>	<b>1529,00</b>

**Art. 6554** Contributions aux organismes de regroupement / année 2015 :

SYNDICAT MIXTE DE GESTION PNR MILLEVACHES	585,00
<b>TOTAL</b>	<b>585,00</b>

8- **Délégation à un conseiller municipal** : A compter du 1er mai 2015, délégation donnée à M. Gérard ARTILLON, Conseiller Municipal, pour participation au montage des dossiers bâtiments, travaux, voirie, travaux forestiers, en liaison avec le 1er Adjoint, M. Léon Grande en charge de ces domaines d'interventions.

9- **Indemnités élus** : Au 1er mai 2015, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et des Adjoints (Population de moins de 500 habitants Taux maximal 17 % de l'indice 1015) et d'un Conseiller Municipal ayant délégation de fonction par arrêté du Maire, est de :

- o **Maire : 17,0 %**
- o **1er, 2e et 3e Adjoints : 3,3 %**
- o **1 conseiller municipal : 3,3 %**

10- **Régime indemnitaire des agents communaux** : Détermination des régimes indemnitaires pour l'an 2015 : nature, conditions d'attribution, périodicité, taux moyen, applicables aux agents de la collectivité à compter du 1er mai 2015.

11- **Location logement communal** :

Accord pour louer à M. Florent MOUSSOUR le logement n° 3 de l'ancienne Maison Faucon, à dater du 1er mai 2015 au prix mensuel de 221,54 €.

12 - **Redevance pour enlèvement des ordures ménagères – 1er semestre 2015** : Recouvrement de la part de cette redevance qui concerne chaque locataire d'un logement communal, pour un montant total de 855,00 € et de 145 € pour le foyer rural.